



OBJECTIFS :

Appréhender la réglementation DT-DICT et la réforme anti-endommagement. Identifier les risques liés aux travaux à proximité des réseaux.

Se préparer au QCM*-IPR de contrôle de compétences pour l'Intervention à Proximité des Réseaux.

En accord avec l'arrêté du 22 décembre 2015, permettre à l'employeur de délivrer l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) au salarié.

*questionnaire choix multiple

PUBLIC :

Personnels de l'exécutant des travaux conduisant des engins sur domaine public ou privé.

Tous les personnels intervenant sur des chantiers de travaux urgents.

PRÉ-REQUIS :

18 ans minimum

Savoir lire et écrire le français

CONTENU – DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE :

1^{ère} Partie de Journée (durée 6 heures)

MATIN

Accueil

- Tour de table, le règlement intérieur
- Présentation de l'AIPR, le déroulé de la journée.
- La procédure de certification

La réglementation et les différents acteurs

- Introduction : le contexte en France, exemples de dommages, les 2 catégories de réseaux
- La réforme anti-endommagement (DT-DICT) : Principaux points de repères
- Le renforcement des compétences des acteurs : AIPR
- Qui doit en disposer ? : les profils Concepteur, Encadrant, Opérateurs
- La délivrance de l'AIPR
- Le Guichet Unique (les acteurs, demande et analyse des DT-DICT, travaux urgents)
- Entraînement au QCM

L'endommagement des réseaux

- Les différents réseaux : électricité, gaz, chaleur, eau, télécommunication, d'assainissement, de produits chimiques et hydrocarbures
- Entraînement au QCM

APRÈS-MIDI

Les mesures de prévention

- La règle des 4 A
- Les dangers électriques
- Cas de dommage, d'arrêt de chantier
- Entraînement au QCM

Les règles métier

- Le positionnement des réseaux
- Les réseaux enterrés et grillages avertisseurs
- Les 3 classes de précision des réseaux : les incertitudes maximales de localisation
- Les distances limites de terrassement



- La cartographie
- La localisation des ouvrages
- Entraînement au QCM

Le déroulement d'un chantier

- L'exécution des travaux, les étapes
- Localiser les réseaux et la zone d'emprise des travaux : marquage-piquetage, technique à ciel ouvert

Entraînement au QCM

2nde Partie de Journée (durée 1 heure)

Passage du test Opérateur sur la plateforme nationale du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel d'adultes justifiant de compétences en travaux publics et habilité AIPR

NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Gil GUERMEUR

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Méthodes pédagogiques actives adaptées à la formation des adultes.
Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
Distribution d'un livret pédagogique.
Salle de cours équipée de moyens multimédias.

DATES DE FORMATION :

Consulter le site <https://www.afaformation.com/>, onglet formation, travaux publics, AIPR ou contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08.

DURÉE :

7H00 : 6 heures de formation et 1 heure de test QCM-IPR Opérateur.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT
Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR
Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.
Evaluation des compétences par un test QCM « Opérateur », le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes.

SANCTION VISÉE :

Attestation de formation/évaluation
Attestation de compétences, en cas de réussite à l'examen.
Cette attestation est valable 5 ans